

**DECISION DU MAIRE N° 2023-159/Culturel**

**8 ; Domaines de compétences par thèmes  
8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

**DECIDE**

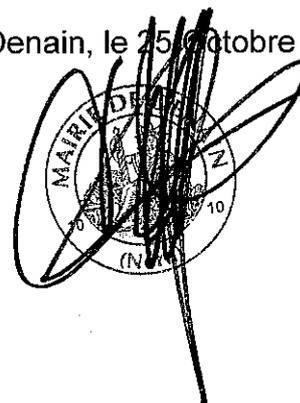
**Article 1** : La Ville de Denain accueillera sur la place de centre-ville en coréalisation avec le partenaire le spectacle décrit, ci-après. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements:

**Le mercredi 1er novembre 2023 à 13h00 « LES CONTES AUX 100 VISAGES »** sur la place du centre-ville à Denain.

Spectacle proposé par l'**Office du Tourisme de la Porte du Hainaut**, situé au n°89 Grand Place BP 30191 59 734 Saint Amand Les Eaux. L'événement est gratuit sur réservation.

**Article 2** : Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Denain, le 25 Octobre 2023



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....